

Paris, le 22 novembre 2017

Formation professionnelle : La FFP salue les premières orientations de la réforme, mais restera vigilante jusque dans sa mise en œuvre opérationnelle

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a adressé mercredi dernier aux partenaires sociaux le document d'orientation de la réforme de la formation professionnelle. Ce dernier pose les bases d'un projet de réforme ambitieux et indispensable afin de repenser le système en fonction des besoins des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises. Mais il ne s'agit que d'une première étape : c'est dans le projet de loi puis dans sa mise en œuvre opérationnelle que se déterminera la réussite ou l'échec de la transformation annoncée.

La FFP dresse depuis plusieurs années, (voir [Libérer la formation](#), juin 2016, et [Formation professionnelle, faire décoller l'investissement dans les compétences](#), octobre 2017), le constat d'un système français trop complexe, figé et centré sur les dispositifs de financement plutôt que sur les attentes des bénéficiaires et les besoins des entreprises.

Dans ce contexte, la FFP considère que le document d'orientation du Gouvernement porte un diagnostic lucide sur le système français de formation. Il soulève les vraies questions auxquelles notre pays est confronté pour encourager la montée en compétences de tous les actifs, et renforcer la compétitivité de nos entreprises et de notre économie.

Mais la FFP met en garde contre le risque d'une énième réforme avortée. En effet, la précédente réforme (loi du 5 mars 2014) n'a pas atteint ses promesses, malgré des ambitions systémiques. Elle a au contraire engendré une baisse préjudiciable de l'investissement dans la formation et une bureaucratisation croissante pour le secteur de la formation, faute d'un réel portage politique.

Les attentes des individus et des entreprises sont fortes pour que la transformation annoncée « libère la formation professionnelle » de manière effective, c'est-à-dire :

- | Pour tous les actifs, qu'elle simplifie le Compte Personnel de Formation (CPF) pour leur permettre d'accéder facilement et régulièrement aux formations de leur choix, grâce à un compte abondé en euros et ouvert à une incitation fiscale de type crédit d'impôt, ainsi qu'élargi aux prestations d'orientation et d'accompagnement ;
- | Pour les demandeurs d'emploi, qu'elle substitue une logique d'accompagnement à la logique de prescription, pour garantir un accès rapide à une formation financée au mieux-disant et adaptée aux besoins en compétences, aussi bien techniques que 'transversales', des entreprises ;
- | Pour les entreprises et notamment pour les TPE/PME, qu'elle leur permette de bénéficier d'incitations financières à former leurs collaborateurs, que ce soit à travers un crédit d'impôt formation et/ou un accès à la mutualisation au sein des branches qui le décident ;
- | Pour les jeunes, qu'elle permette de leur proposer systématiquement une formation en alternance en lien direct avec les entreprises, et prenant appui sur la souplesse et la réactivité du contrat de professionnalisation ;
- | Pour les entreprises de formation, qu'elle assure dans la réglementation les conditions de développement d'une filière de formation d'excellence pour notre pays, autour des principes d'agilité, de transparence et d'innovation.

Pour Jean WEMAËRE, Président de la FFP, « *Ce document d'orientation ouvre une opportunité historique pour adapter réellement notre système de formation aux défis du XXIème siècle. Il s'agissait d'un engagement fort du Président de la République pendant sa campagne. Mais ce n'est qu'une première étape : la négociation par les partenaires sociaux, puis le débat parlementaire et enfin les textes réglementaires doivent être à la hauteur de cette ambition de transformation.* »

Contact Presse FFP : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente 600 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.